

### ACTUALITÉ

Page 2

#### ■ En bref

Page 3

#### ■ Rapport

Olivia Dufour

#### La composition administrative fait recette

### DOCTRINE

Page 5

#### ■ Obligations / Contrats

Marc Mignot

#### Commentaire article par article de l'ordonnance du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations (XII)

### CULTURE

Page 16

#### ■ Musique

Jean-Pierre Robert

#### Beethoven selon Nikolaus Harnoncourt



## ACTUALITÉ

### Rapport



## La composition administrative fait recette <sup>116b5</sup>

Olivia DUFOUR

**Le président de l'Autorité des marchés financiers (AMF) a présenté le 18 mai dernier le rapport annuel du gendarme boursier. À cette occasion, il a abordé les différentes réformes touchant l'Autorité et notamment l'extension probable du domaine de la composition administrative (transaction) qui rencontre un franc succès.**

En présentant son rapport annuel pour 2015 le 18 mai dernier à la presse, le président de l'AMF, Gérard Rameix, a souligné le contraste entre d'un côté une économie réelle « morose » malgré des facteurs très favorables (taux d'intérêts historiquement bas, de même que l'euro, le prix des matières premières et du pétrole) et, de l'autre, une sphère financière dynamique et optimiste. Même si l'année 2015 a connu plusieurs périodes de forte volatilité, le CAC 40 a quand même gagné 12 % sur l'année. En 2015, l'AMF a dénombré 39 introductions en bourse sur le marché parisien pour un montant total de capitaux levés de plus de 5,3 milliards d'euros. Le nombre de sociétés cotées s'élève à 735 contre 728 en 2014. Le marché obligataire a représenté 178 milliards d'euros de capitaux levés contre 158 l'année précédente. Quant aux fusions-acquisitions, elles ont accusé une légère baisse avec 33 décisions de conformité contre 38 en 2014. La gestion d'actifs se porte également bien avec 627 sociétés agréées dont 30 nouvelles en 2015, mais aussi 38 radiations, ce qui traduit une petite restructuration

du secteur. Les encours ont augmenté de 4,5 % pour un total de 1 400 milliards d'euros.

#### ■ La transaction gagne du terrain sur les sanctions

Sur le terrain des sanctions, l'AMF a dû affronter le séisme procédural déclenché le 18 mars 2015 suite à la déclaration d'inconstitutionnalité des doubles poursuites en matière d'abus de marché (délit d'initié, fausse information financière, manipulation de cours). Le Conseil constitutionnel a annulé les articles du Code monétaire et financier organisant cette double répression à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Il a également précisé que les dossiers en cours ne pouvaient donner lieu à doubles poursuites. Résultat, l'AMF et le parquet ont dû s'organiser pour se répartir les dossiers, dans l'attente que le législateur institutionnalise la nouvelle répartition des rôles entre les deux institutions.

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
2, rue Montesquieu - 75041 Paris Cedex 01  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
33, rue des Jeûneurs - 75002 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34